

<p style="text-align: center;">APPEL À PROJET 2025</p> <p style="text-align: center;">FAIRE DIALOGUER LES SHS ET LES AUTRES DOMAINES DISCIPLINAIRES</p>

1. Contexte

L'Université de Lille a fait de **l'approche globale des transitions** le cœur de sa stratégie scientifique, pédagogique et partenariale. Cette approche repose sur la mobilisation de savoirs et compétences interdisciplinaires pour répondre aux défis environnementaux et sociétaux de notre époque, avec une attention particulière portée aux enjeux de notre territoire, métropolitain et régional, marqué par un déclin économique dans le dernier tiers du XX^e siècle et une renaissance récente, appuyée sur la réindustrialisation et l'économie de la connaissance. Cette stratégie a été affinée par l'identification de sept objectifs de développement durable (ODD) incarnant l'expertise de l'établissement.

Dans son Contrat d'Objectif, de Moyens et de Performance (**COMP**) 2023-2025, l'établissement s'est engagé à répondre à ces défis des transitions, notamment dans la préparation de sa nouvelle offre de formation pour 2026-2030.

Si l'université s'engage à porter une attention particulière au secteur de l'ingénierie ainsi qu'à celui des sciences et technologies, en raison des besoins forts de réindustrialisation de la métropole lilloise et des Hauts-de-France, elle met aussi en exergue l'indispensable apport des sciences humaines et sociales (**Objectif 3 du COMP**). L'Université de Lille se caractérise en effet par une **densité particulièrement forte des sciences humaines et sociales** (entendues au sens large : SHS, ALL et DEG), tant en recherche qu'en formation, et en étroite connexion avec l'Institut des transitions environnementales et sociales qu'elle crée (**Objectif 2 du COMP**).

Aux trois filières identifiées (énergie, matériaux et numérique) pour développer, tant en formation initiale que continue, des compétences attendues dans les métiers d'avenir, la contribution des sciences humaines et sociales est alors essentielle, de même que l'ouverture des secteurs santé et sciences et technologies à l'apport des sciences humaines et sociales dans l'ensemble des champs disciplinaires et professionnels (**Objectif 6 du COMP**).

C'est dans ce contexte qu'un appel à projet est lancé en soutien aux initiatives pédagogiques qui feront dialoguer les SHS et les autres domaines disciplinaires. Doté d'un montant global de 100 K€, cet appel à projets vise non seulement à encourager et à accompagner la collaboration des équipes pédagogiques interdisciplinaires, mais aussi à soutenir les initiatives pédagogiques qui favorisent l'adaptation des formations aux enjeux des transitions dans leur approche globale.

L'appel à projet pourra permettre de financer :

- Des heures complémentaires pour enseignants dans la limite de 48HeqTD ;
- Des frais de fonctionnement et équipement directement liés à l'accompagnement du projet ;
- Des investissements directement liés au projet ;

- Des formations pédagogiques des acteurs du projet ;
- Des coûts associés à la valorisation et à la dissémination du projet (communication, séminaires, retours d'expériences...).

L'intégralité des dépenses devra être engagée avant la fin de l'exercice budgétaire 2025.

2. Domaines et objectifs des projets éligibles

Deux grands domaines d'action sont identifiés :

- L'organisation de la formation - initiale ou continue - autour des compétences interdisciplinaires et attendues dans les métiers d'avenir ;
- Les modalités de transmission des connaissances et savoir-faire (scénarios pédagogiques comme la classe inversée ou l'apprentissage par projet, reposant ou non sur le déploiement d'outils numériques), ainsi que leur évaluation.

Ces grands domaines d'action pourront s'articuler autour des **objectifs prioritaires suivants** :

- Développer des pratiques pédagogiques qui participent à la réussite des étudiants, à la professionnalisation des cursus et donc à une meilleure insertion dans les métiers d'avenir ;
- S'appuyer sur des ressources pédagogiques qui favorisent l'adaptation des formations aux enjeux des transitions ;
- Former à des compétences en SHS concourant aux besoins des filières de l'énergie, des matériaux et du numérique (FI et/ou FC) ;
- Mettre en œuvre des dispositifs ou méthodes d'évaluation innovantes ou adaptées aux approches interdisciplinaires proposées ;
- Renforcer l'attractivité de l'offre de formation de l'université.

Les projets pourront prendre des formes variées (cités à titre d'exemple, sans exhaustivité : écoles d'été, immersions, ateliers, hackathons, etc.)

Chaque porteur de projet s'engage à partager son expérience. Un séminaire sur la thématique des initiatives pédagogiques faisant dialoguer les SHS avec les autres domaines disciplinaires sera organisé début 2026 et les lauréats s'engagent à y présenter leurs initiatives lors de cette journée.

3. Critères d'éligibilité

Les initiatives pédagogiques seront sélectionnées en fonction de leur adéquation aux critères suivants :

- Le porteur du projet est au sein d'une composante ou d'un établissement-composante de l'université ;
- Au moins deux composantes ou établissements-composantes sont impliqués dans le projet (le visa des entités est requis au dépôt du projet) ;
- Le projet intègre la notion de dialogue entre les SHS et les STS en suscitant de nouvelles collaborations entre les équipes pédagogiques ;
- Le calendrier d'exécution du projet est inférieur ou égal à 12 mois à compter de la date de notification de l'aide ;
- Le projet indique précisément les objectifs et enjeux pédagogiques ;
- Le nombre d'étudiants ciblés par le projet est suffisant ;
- Les éléments envisagés pour la pérennisation sont précisés ;
- Le bénéficiaire s'engage à coordonner le projet jusqu'à sa réalisation finale et à participer aux actions de communication et de valorisation qui seront proposées par l'université ;

- Le bénéficiaire s'engage à présenter un bilan de son initiative financée.

4. Procédure de dépôt et de sélection des projets

En cas de question sur l'élaboration du dossier, chaque porteur de projet pourra s'adresser à la direction d'appui à la pédagogie et à l'innovation (DAPI) : contact-dapi@univ-lille.fr

Les modalités de dépôt des dossiers seront précisées sur le site de la DAPI dès le 1^{er} septembre 2024. Les dossiers seront déposés **au plus tard le 15 octobre 2024 à midi** :

- Les dossiers devront afficher clairement le nom du porteur de projet et de celui ou ceux de ses partenaires, et avoir été visés par les directeurs des composantes ou des services respectifs.
- Courant octobre, les membres de la commission pourront contacter les porteurs de projets pour des compléments d'information.
- La commission se réunira courant novembre 2024 et formulera un avis sur la recevabilité des projets et sur le montant du financement proposé.
- Le CODIR Formation sera sollicité pour avis et le CODIR validera définitivement les projets sélectionnés, qui pourront être mis en place dès janvier 2025.
- Un rapport final sur l'initiative pédagogique réalisée sera transmis en début d'année 2026.